



# INSCRIPTIONS LICENCES SAISON 2018-2019

## 2 Procédures au choix :

- **La procédure papier (renouvellement et création) :**

1- Compléter le **formulaire de demande de licence de football 2018-2019** (soit le formulaire vierge ci-joint, soit celui prérempli à récupérer aux permanences), à savoir, les parties :

- **état civil** : pensez à bien préciser vos coordonnées téléphoniques et adresse(s) mail
- **catégories** : dans tous les cas, cochez la case « joueur libre », y compris pour les joueurs loisirs
- **assurances** : dans tous les cas, merci de cochez la case correspondant à votre choix  
(En cas de souscription, pensez à confirmer votre adhésion à l'organisme)
- **certificat médical** : attention les certificats médicaux sont valables 3 ans. En revanche, remplir le questionnaire médical, si aucun oui, alors pas de certificat médical.

2- Dater et signer le formulaire (signature des parents ou représentants légaux pour les licenciés - de 18 ans)

3- Le retourner au club, accompagné du chèque correspondant à la catégorie dans laquelle vous évoluez :

- durant les diverses permanences (dates à la fin du document),
- par courrier à : ⇨ **JAULIN Franck** – L'Egrenière – 2 Impasse de l'Oasis – 44 140 LA PLANCHE ou  
⇨ **ASVP FOOTBALL** – Complexe Sportif Henri Dupont – Rue des Lilas – 44116 VIEILLEVIGNE

**Pour tous les licenciés : PHOTO OBLIGATOIRE !!!** (envoi possible en format « jpg » ou « png » sur messagerie du club)



**Nouveaux licenciés, fournir également** : certificat médical, copie recto verso pièce d'identité, livret de famille ou passeport

4- Le club adresse tous ces documents à La Ligue, qui nous renvoie sous quelques jours, une licence qui comportera directement votre photo et votre autorisation médicale.

- **La procédure dématérialisée (uniquement les renouvellements)**

1- Le club vous envoie par mail un lien via Footclubs pour faire votre demande vers début juin.

2- Vous remplissez le formulaire et le renvoyez.

3- Cette procédure n'est complète que lorsque vous vous serez acquitté du montant de votre cotisation ( soit au cours des permanences ou soit par voie postale)

*PS : la reprise des entraînements est tolérée sans licence, mais sur présentation et remise obligatoire du certificat médical à votre éducateur principal.*

*Seuls les licenciés à jour de leur cotisation, et dont la licence est validée par les services de La Ligue, pourront prendre part aux compétitions officielles.*

***Pour tout règlement de la cotisation avant le 30 juin, il vous sera offert une paire de chaussettes KAPPA***

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE
U6	2013
U7	2012
U8	2011
U9	2010
U10	2009
U11	2008
U12	2007
U13	2006
U14	2005
U15	2004
U16	2003
U17	2002
U18	2001
U19	2000
U20	1999
SENIORS	Entre 1984 et 1998
VETERANS	Avant 1984
LOISIRS	Avant 1989

CATEGORIE	TARIF 2018-2019 (*)
U6	55 €
U7 à U9	65 €
U10 à U13	70€
U14 à U20	80 €
VETERANS – LOISIRS	90€
SENIORS	110 €
DIRIGEANTS	OFFERT
EDUCATEURS	OFFERT

**(\*) Le montant de la cotisation correspond à la catégorie dans laquelle vous évoluez !**

#### Bon à savoir :

- à partir de 3 licences « joueur » dans 1 même famille, **25€ de réduction** sur le montant global,
- Possibilité de paiement en **3 fois maxi**.
- Les **Pass' Culture Sport** sont acceptés.
- Si vous bénéficiez de **réductions** grâce à votre **C.E.**, n'hésitez pas à nous demander un reçu.  
(Envoyer un mail à l'adresse suivante : [asvp.football@yahoo.fr](mailto:asvp.football@yahoo.fr), en nous indiquant vos nom, prénom, adresse postale, ainsi que le montant de votre cotisation licence)

#### Assurances :

- Chaque titulaire d'une licence adhère automatiquement à l'assurance souscrite par la Ligue Atlantique,
- Si un accident du sport survenait au cours de la saison, il est conseillé de prévenir le secrétaire du club, dans les 5 jours suivant l'accident, afin qu'une déclaration soit effectuée auprès de la Mutuelle des Sportifs.

*Votre intérêt : si des frais médicaux n'étaient pas pris en charge par la Sécurité Sociale ou votre Mutuelle Complémentaire, la Mutuelle des Sportifs, peut prendre le relais, sous certaines conditions.*

- Tout joueur salarié peut adhérer à la « Sportmut » : c'est une assurance complémentaire qui couvre le paiement des indemnités journalières en cas d'accident du sport (inclus dans le formulaire de licence)

#### Permanences dédiées aux inscriptions / à la remise des documents :

##### ⇒ A Vieillevigne :

Lors du forum des associations, le **samedi 9 juin de 9h00 à 12h00** dans la salle de sports

Lors des permanences de Juin, les **Samedi 16 et 30 Juin**, de 11H30 à 12H30, sous les tribunes, au siège du club.

##### ⇒ A La Planche :

Lors de l'AG Club, le **Vendredi 8 Juin**, 19H salle des mémoires, Vieillevigne

Lors de la permanence du club, le **Vendredi 22 Juin**, de 18H à 20H, au Stade Municipal.

Lors du Forum des associations, le **Samedi 24 Juin**, de 9H à 12H à La Salle La Passerelle.

Pour une bonne organisation, nous vous remercions de respecter les dates et plages horaires fixées.

A retenir :

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**le vendredi 8 Juin 2018 à 19H**  
**Salle de la Petite Pause à La Planche**  
Nous comptons sur votre présence, la vie du club est l'affaire de tous !!!  
Un buffet sera servi à l'issue de l'Assemblée

**Franck JAULIN**, Secrétaire du club